



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 17 Février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 17 Février,

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 14 février 2017

Heure d'ouverture de séance : 18h46

Secrétaire de séance : Alain FAYOL

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Pouvoir : 02

Présents : Corinne DUCROCQ, Karine VON DORINGK, Alain FAYOL, Jean-Michel BOURGUIGNON, Christian BERTRAND, Philippe GALLET, Kornelius GOUDAPPEL, Jacqueline RIMMER, Martine MONEIN (arrivée à 19h11), Jean-François THOMASSON arrivé à 19h00.

Absents excusés : Cédric CARRU, Yohan MARECHAL, Jean MARCHAND.

Absents non excusés : Fabienne ROUSSEAU, Stéphane VAYSSIERES.

1 – Etude de la demande faite par Mme le Maire d'Excideuil pour le prêt du bus, à la société MDF 24 représentée par Mr Thierry MERLET de Chancelade, pour le « marathon des forts ».

Mme le Maire expose la demande de Mme le Maire d'Excideuil concernant le prêt du bus pour le marathon des forts. Un échange a lieu entre le Conseil municipal.

Au terme de celui-ci, l'assemblée décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, de ne pas accéder à la demande de Mme le Maire d'Excideuil pour le prêt du bus, à la société MDF 24 pour le marathon des forts.

Détail du vote :

Abstention : 02 (Jackie RIMMER et Philippe GALLET)

Contre : 08

Pour : 00

2 – Projet sur l'ouverture éventuelle d'une école de musique à Coulaures.

Mme le Maire donne la parole à Mme von DORINGK qui propose l'ouverture d'une mini école de musique à Coulaures. Une école existe déjà sur Périgueux.

Elle en expose les modalités. Des cours (guitare, piano...) peuvent-être donner à des enfants à partir de 6 ans mais ouverts aussi aux ados et aux adultes (maximum 10 personnes).

Le coût : 190€/an pour un enfant. La commune participerait à hauteur de 40€ par enfant. L'assemblée propose de limiter les inscriptions à 10 enfants et que les cours soit donnés à Coulaures. Une étude plus approfondie va être faite et une lettre d'information adressée aux enfants de la commune pour savoir s'ils sont intéressés par ce projet. La décision sera prise ultérieurement.

3 – Implication des conseillers municipaux dans les commission intercommunautaires, choix des domaines de travail – délibération

Mme le Maire explique que suite à la mise en place de la nouvelle communauté de communes et une proposition de Mr le Président Bernard LAMONERIE, des élus peuvent s'impliquer dans différents domaines de travail. C'est pourquoi, elle propose aux conseillers municipaux d'émettre un souhait en vue d'e leur intégration dans les commissions intercommunautaires de travail.

Ces dernières sont toutes passées en revues et 3 élus émettent des choix, à savoir :

- Economie : Philippe GALLET
- Urbanisme : Christian BERTRAND
- Environnement : Christian BERTRAND
- Aménagements de l'espace : Alain FAYOL
- Habitat : Alain FAYOL.

L'Assemblée Délibérante prend bonne note de ces choix.

4 – Vote du CA 2016 : Assainissement - Délibération.

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que la compétence assainissement revient à la nouvelle Communauté de communes : « Isle-Loue-Auvézère en Périgord ».

Ainsi, il est nécessaire de voter le CA 2016 du budget assainissement.

Mme von DORINGK, 1^{ère} adjointe en fait la lecture,

Après avoir entendu la lecture du CA et statuant sur affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

- | | |
|---|---|
| • Le résultat cumulé de la section d'investissement étant de (reprise au 001) : | - 2 952.74€ |
| • Le besoin de financer les restes à réaliser étant de : | |
| Dépenses | 0,00€ |
| Recettes | 0,00€ |
| | <hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> |
| | 0,00€ |

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 au BP 2017)	2 952.74€
2. Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 au BP 2017)	
3. Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2017 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	35 664.50€
TOTAL	38 617.24€

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, d'approuver le Compte Administratif et l'affectation des résultats de l'exercice 2016.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :
 Abstention : 00
 Contre : 00
 Pour : 12

5 – Modification des statuts de la communauté de communes pour le changement de nom - Délibération.

Vu la délibération n°009-2017 du Conseil communautaire du Pays de Lanouaille en date du 18 janvier 2017 modifiant les statuts de l'EPCI ; Mme le Maire explique que le Conseil communautaire a proposé un nouveau nom pour l'EPCI. A l'unanimité, la dénomination « Isle-Loue-Auvézère en Périgord » a été choisie. Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts qui en découle.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, le nom « Isle-Loue-Auvézère en Périgord » pour la nouvelle EPCI et la modification des statuts afférente.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Détail du vote :
 Abstention : 00
 Contre : 00
 Pour : 12

6 – Nomination d'un régisseur suppléant pour la régie des avances - Délibération.

Mme le Maire donne la parole à sa secrétaire, qui explique le besoin de nommer un suppléant pour gérer la régie des avances en cas d'absence du titulaire.

Mme OLLIVIER Véronique est proposée en tant que suppléante.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, de nommer Mme OLLIVIER Véronique, suppléante de la régie des avances.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 12

7 – Remplacement de l'IAT par de nouvelles primes (RIFSEEP) - Délibération.

Mme le Maire explique qu'un nouvel régime indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) va être mis en place, en remplacement de l'IAT. Son montant peut être identique à l'ancienne prime. Il dépendra du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes de fonctions définis. L'attribution sera décidée par l'autorité territoriale, selon les critères définis et fera l'objet d'un arrêté.

Mme le Maire demande donc au Conseil municipal, l'autorisation de préparer le projet de délibération qui sera ensuite soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal :

- **Donne**, l'autorisation à Mme le Maire de préparer le projet de délibération (remplacement de l'IAT par le RIFSEEP), qui sera ensuite soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 12

8 – Demande de paiement de la carte grise du nouveau fourgon- Délibération.

Suite à l'achat du nouveau fourgon, Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de faire un mandat d'un montant de 368€76 auprès de la trésorerie de Boulazac pour le paiement de la carte grise.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Donne**, l'autorisation à Mme le Maire de faire un mandat d'un montant de 368€76 auprès de la trésorerie de Boulazac pour le paiement de la carte grise.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 12

9 – Etude de la demande de participation financière pour des enfants de la commune scolarisés au Collège d'Excideuil concernant un voyage scolaire – Délibération.

Mme le Maire fait part de la demande du Collège d'Excideuil concernant l'attribution d'une aide financière aux élèves de la commune inscrits à des voyages scolaires. Quatre enfants sont concernées. Une subvention de 50€ est accordée aux familles.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, d'accorder une aide financière d'un montant de 50€ aux familles des élèves de la commune inscrits à des voyages scolaires au Collège d'Excideuil.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 12

10 - Discussion sur la demande de l'ANACR de réexaminer la dénomination de « Rue de la Liberté » à la place de « Rue de la Résistance – Délibération.

Mme le Maire fait part de la demande de l'ANACR de réexaminer la dénomination de « Rue de la Liberté » à la place de « Rue de la Résistance. Elle donne la parole à son représentant Mr Jean-Claude PINAULT.

Celui-ci explique que Coulaures est un haut lieu de la résistance avec une mémoire très importante. Pour lui, le mot « résistance » est très fort alors que le terme « liberté » peut avoir un sens très large.

Mme le Maire et Mme Gisèle DUPUY, Présidente de l'ANACR, précisent que la commune est décorée de la Croix de Guerre avec étoile de bronze.

Après des discussions et des avis différents, Mme von Doringk propose que la rue qui part de l'ancien restaurant jusqu'au carrefour de la Reille soit baptisée « rue de la Résistance », et qu'à partir du carrefour de la Reille, la rue porte le nom de « rue de la Liberté » et ce, jusqu'à l'entrée du Couvent.

Cette proposition est accueillie avec ferveur et applaudissements.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, de nommer « rue de la Résistance » la rue qui part de l'ancien restaurant jusqu'au carrefour de la Reille, puis « rue de la Liberté » la rue partant du carrefour jusqu'au Couvent.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 12

11 - Demande de subvention du Secours Catholique – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention du Secours Catholique.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Refuse**, à l'unanimité de ses membres, la demande de subvention du Secours Catholique.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 12

Pour : 00

12 - Demande de subvention de l'Association France Alzheimer – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de l'Association France Alzheimer.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Refuse**, à l'unanimité de ses membres, la demande de subvention de l'Association France Alzheimer.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 12

Pour : 00

13 - Demande de subvention de la MFR des Charentes à Richemont – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de la MFR des Charentes à Richemont.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Refuse**, à l'unanimité de ses membres, la demande de subvention de la MFR des Charentes à Richemont

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 12

Pour : 00

14 - Demande de subvention de l'Adil 24 – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'Adil 24.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Refuse**, à l'unanimité de ses membres, la demande de subvention de l'Adil 24.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 12
Pour : 00

15 – Modalités de répartition de l'actif et du passif de la CCCRП – Délibération.

Mme le Maire expose que, conformément à la proposition n° 5 du SDCI, la communauté de communes du Pays de Lanouaille a été étendue le 1^{er} janvier 2017 aux communes de l'ancienne CC de Causses et Rivières en Périgord à l'exception de la commune de Savignac-les-Eglises.

Toutes les communes rejoignant un nouvel EPCI à fiscalité propre, il convient par conséquent d'adopter les conditions de la liquidation de l'ancienne CC de Causses et Rivières en Périgord.

Considérant que l'ensemble des communes membres de l'ancienne CC de Causses et Rivières en Périgord adhèrent désormais à la CC du Pays de Lanouaille, il peut être envisagé, dans un souci de simplification comptable, que l'ensemble de l'actif et du passif de la CC de Causses et Rivières en Périgord après retrait de la commune de Savignac-les-Eglises, soit transféré directement à la CC du Pays de Lanouaille sans retour préalable dans le patrimoine des communes.

Sur proposition du conseil municipal :

Les éléments de l'actif et du passif de la CC de Causses et Rivières en Périgord sont transférés à la CC du Pays de Lanouaille.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve**, à l'unanimité de ses membres, le transfert de l'actif et du passif de la CC de Causses et Rivières en Périgord, après retrait de la commune de Savignac-les-Eglises, à la CC du Pays de Lanouaille.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 12

16 – Validation du projet concernant le complexe rural faisant suite à la réunion du 14 février dernier avec les partenaires institutionnels – Délibération.

Mme le Maire présente le compte rendu de la réunion du 14 février dernier concernant le projet du complexe rural.

Elles nomment les personnes présentes lors de cette réunion :

- Mme ARNAUD Isabelle (CCI DORDOGNE)
- Mr DIAS Jean-François (Préfecture de la Dordogne)
- Mr VALLAT Jean-Paul (Assistant M.O.)
- Mr CROUZAL Martin (Pays Périgord Vert)
- Mme PESTOURIE Mylène (ATD 24, service ingénierie)
- Mr CHARBONNET (CD – Entreprises)
- Mme REYTIER Joëlle (CD 24).

Ce complexe devra être tenu par un couple de préférence. La parution de l'existence du multiple et le lancement de l'offre devra se faire sur le plan national.

Mme le Maire précise que, le jour du choix du couple, le Conseil municipal sera assisté par la CCI et le Pays Périgord Vert.

Par ailleurs, il est proposé de privilégier les circuits courts pour l'épicerie.

Il est à noter qu'un laboratoire a été rajouté sur les premiers plans car il est nécessaire, d'après Mr CHARBONNET du Conseil Départemental, de pouvoir proposer une restauration de type plat unique à midi.

Le complexe serait mis en location par la commune qui restera propriétaire des murs.

La CCI a proposé de faire une étude de faisabilité moyennant le coût de 1680€.

Le conseil est appelé à délibérer pour autoriser Mme Le Maire à accepter ce devis.

Enfin, la 1^{ère} magistrate informe que Mr le Sous-Préfet de Nontron, qui vient de visiter COULAURES, a trouvé ce projet très intéressant et le soutient, compte tenu du potentiel de la commune (école, lycée, nouveau bourg refait...).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Autorise**, Mme le Maire, à signer le devis de la CCI d'un montant de 1680€ pour l'étude de faisabilité et analyse du marché et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 12

17 – Création d'un budget annexe pour le complexe rural assujetti à la TVA – Délibération.

Suite à la validation du projet d'un complexe rural, Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de créer un budget annexe assujetti à la TVA. Il devra régler cette année les frais d'étude.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, la création d'un budget annexe assujetti à la TVA, suite au lancement du projet.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 12

18 – Délibération pour l'utilisation du bus par la Communauté de communes de Lanouaille.

Mme le Maire explique que suite au changement de Communauté de communes, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour la mise à disposition de la Com Com : « Isle-Loue-Auvézère en Périgord » de ce bus.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, la mise à disposition de la Com Com : « Isle-Loue-Auvézère en Périgord » du bus de Coulaures.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 12

19 – Questions diverses.

- Problèmes de couverture téléphone mobiles dans plusieurs hameaux : Panassac, la Pinsonnie, Lalet, Grandchamp, La Tourouge, Bas-Paleyrc). Le lancement d'une plateforme France Mobile a été mise en place au niveau national pour signaler et faire remonter ces dysfonctionnements.
- Mme Von DORINGK signale que des arbres appartenant à un administré de la commune ont besoin d'être élagués
Il est proposé que Mr Alain FAYOL rende visite à l'administré avant de lui envoyer un courrier.

La séance est levée à 20h48.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance
du 17 Février 2017.

- 2017/02-08 Vote du CA 2016 : Assainissement - Délibération..
- 2017/02-09 Modification des statuts de la communauté de communes pour le changement de nom - Délibération.
- 2017/02-10 Nomination d'un régisseur suppléant pour la régie des avances - Délibération.
- 2017/02-11 Remplacement de l'IAT par de nouvelles primes (RIFSEEP) - Délibération.
- 2017/02-12 Demande de paiement de la carte grise du nouveau fourgon- Délibération..
- 2017/02-13 Etude de la demande de participation financière pour des enfants de la commune scolarisés au Collège d'Excideuil concernant un voyage scolaire – Délibération.
- 2017/02-14 Discussion sur la demande de l'ANACR de réexaminer la dénomination de « Rue de la Liberté » à la place de « Rue de la Résistance – Délibération.
- 2017/02-15 Demande de subvention du Secours Catholique – Délibération.
- 2017/02-16 Demande de subvention de l'Association France Alzheimer – Délibération.
- 2017/02-17 Demande de subvention de la MFR des Charentes à Richemont – Délibération.
- 2017/02-18 Demande de subvention de l'Adil 24 – Délibération.
- 2017/02-19 Modalités de répartition de l'actif et du passif de la CCCRP – Délibération.
- 2017/02-20 Validation du projet concernant le complexe rural faisant suite à la réunion du 14 février dernier avec les partenaires institutionnels – Délibération.
- 2017/02-21 Création d'un budget annexe pour le complexe rural assujetti à la TVA – Délibération.
- 2017/02-22 Délibération pour l'utilisation du bus par la Communauté de communes de Lanouaille.